

<http://www.snetap-fsu.fr/Centre-preavis-de-greve-au-LEGTA.html>



Centre : préavis de grève au LEGTA de Chartres

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 22 octobre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Président du Conseil Régional Centre, Madame la Directrice Générale, le SNETAP-FSU est amené à déposer à la demande des personnels **TOS**-Agents Des Lycées du **LEGTA** de Chartres, un préavis de grève reconductible à compter du lundi 4 novembre, au retour des vacances de Toussaint.

Le contexte est le suivant : les personnels et leurs représentants considèrent ne pas être entendus, alors même qu'ils font preuve depuis déjà de nombreuses années de beaucoup d'abnégation et de responsabilité quant à leur service dans des conditions de travail rendues difficiles en regard d'une dotation en deçà des besoins (cf. rapport Brunhes - 2010) et régulièrement entamée par des absences de collègues loin d'être toujours remplacés (parfois plusieurs mois durant). Ainsi, manquait-il encore au 15 octobre 4 personnels, or, 2 seulement sont remplacés jusque là. Force est de constater que les équipes ne fonctionnent pas au complet depuis 2 ans 1/2 . La fatigue, la colère, le sentiment d'abandon pèse fortement sur les agents. Par suite, le remplacement supplémentaire sollicité a minima par les équipes depuis la rentrée maintenant ne saurait faire défaut plus longtemps.

C'est dans ce contexte déjà difficile, que la direction de l'établissement veut imposer aux personnels un fonctionnement complètement opposé à l'organisation du travail en cours depuis nombre d'année et qui se veut équilibrée entre les besoins du service et la vie privée des agents pour préserver autant que possible la motivation et l'intégration à la communauté de travail **EPL**. Cette organisation du travail résulte pourtant d'un travail effectué en amont par les équipes avec leurs managers, conformément au protocole du Conseil Régional. Par suite, les personnels et leurs représentants demandent un retour aux horaires et au calendrier des permanences initiaux, ainsi que le respect des 1/2 journées accordées aux agents, qui de fait n'ont jamais jusqu'à présent porté préjudice au bon fonctionnement des services et de l' EPL en général.

Le SNETAP-FSU considère que les revendications légitimes des personnels **TOS**-ADL de Chartres La Saussaye ne sauraient rester sans suite, faute de quoi ils seront en grève reconductible à compter du lundi 4 novembre, afin de protester contre des conditions de travail et donc d'accueil dégradées et inacceptables pour tous. Le SNETAP-FSU demande en conséquence au Président du Conseil Régional comme à l'Administration de réunir les conditions d'une médiation seule à même de permettre les avancées nécessaires en vue de dépasser cette situation bloquée et d'organiser celle-ci au plus tôt .

Dans l'attente de en faveur de l'Enseignement Agricole Public, recevez, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU